

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24543**

Intitulé

Licence : Licence mention Sciences et techniques des activités physiques et sportives parcours type « Ergonomie du sport et performance motrice » (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Caen Normandie, Université Savoie Mont Blanc - Chambéry, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université de Rennes 2	Le recteur de l'académie, chancelier des universités, ou le Président de l'université, Université de Rennes 2

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ergonomie des produits :

- Analyse des besoins et les demandes du public ou d'une clientèle vis à vis d'un produit ou d'une classe de produits,
- Participation à la conception de prototypes et de produits innovants,
- Participation au processus de validation et de test des prototypes,
- Suivi de la procédure d'industrialisation du prototype,
- Participation au développement du produit,
- Participation à la relation avec les organismes de certification.

Ergonomie des tâches :

- Analyse et interprétation des éléments problématiques d'une tâche notamment dans le cadre de l'optimisation de la performance, d'accidentologie éventuelle, d'utilisation de matériels industriels ou de publics présentant différents handicaps,
- Participation à la conception de modélisations ou de projets de résolution,
- Participation au processus de validation et de tests,
- Suivi de la procédure de mise en situation et d'évaluation,
- Participation à la relation avec les organismes de certification.
 - Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet.
 - Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
 - Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.
 - Elaborer des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S
 - Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
 - Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif
 - Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive
 - Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S.
 - Assurer la sécurité des publics pratiquants
 - Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
 - Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
 - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
 - Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
 - Développer une argumentation avec esprit critique.
 - Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
 - Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
 - Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.

- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
- Caractériser les propriétés essentielles des matériels associés au pratiquant, à l'opérateur et au contexte.
- Contribuer à une démarche de conception et d'innovation en ingénierie et ergonomie.
- Concevoir une analyse ergonomique simplifiée.
- Proposer un couplage pratiquant / opérateur - environnement en adéquation avec les besoins ergonomiques prioritaires.
- Participer à un projet en ingénierie et ergonomie.
- Accompagner le pratiquant / opérateur à la démarche de prévention par l'activité physique.
- Former le pratiquant / opérateur à une démarche ergonomique personnalisée.
- Mettre en œuvre et adapter une démarche de métrologie de la motricité et de l'activité humaine.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- R : Arts, spectacles et activités récréatives
- Agent de conception
- Consultant à la conception
- Agent de protocole et de mesure

Par ailleurs, de nombreux concours de la fonction publique sont accessibles avec le grade de licence.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

L'obtention de ce diplôme permet l'obtention d'une carte professionnelle pour exercer contre rémunération. Il figure à l'annexe II-1 (article A212-1) du Code du sport en application de l'article L212-1 de ce même code. Les conditions et limites d'exercice figurent au sein de cette annexe.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 24543 - Analyse d'une situation relative à l'activité physique/ou et sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Mobiliser des concepts scientifiques pluridisciplinaires concernant les activités physiques et/ou sportives (AP/S), la motricité spécifique ainsi que l'environnement physique, institutionnel, social et humain pour analyser la situation d'une personne d'une structure ou d'un projet. · Utiliser des outils et techniques d'analyse d'une situation relative à l'activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats). · Mettre en œuvre des modèles théoriques et méthodologiques pour établir le diagnostic préalable d'une situation mettant en jeu l'AP/S.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 24543 - Construction de projets ou programmes visant la transformation d'une situation relative à l'activité physique et/ou sportive (personne, structure, événement)	<ul style="list-style-type: none"> · Elabore des éléments de conception, planification et programmation pour l'évolution ou la transformation d'une situation relative à l'AP/S · Mettre en œuvre les outils et techniques spécifiques d'un projet ou programme lié à l'AP/S.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 24543 - Encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive pour tout public	<ul style="list-style-type: none"> · Organiser une séance d'AP/S en fonction d'un public et d'un objectif · Mettre en œuvre l'encadrement d'une séance collective d'activité physique et/ou sportive · Mobiliser une expérience personnelle approfondie de la pratique des AP/S. · Assurer la sécurité des publics pratiquants · Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 24543 - Usages numériques	Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 24543 - Exploitation de données à des fins d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation. · Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation. · Développer une argumentation avec esprit critique.
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 24543 - Expression et communication écrites et orales	<ul style="list-style-type: none"> · Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française. <p>Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.</p>
Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 24543 - Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	<ul style="list-style-type: none"> · Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder. · Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte. · Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 24543 - Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> · Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. · Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale. · Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet. · Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 24543 - Adaptation de matériels et environnements aux pratiquants dans les domaines du sport et des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> · Caractériser les propriétés essentielles des matériels associés au pratiquant, à l'opérateur et au contexte. · Contribuer à une démarche de conception et d'innovation en ingénierie et ergonomie. · Concevoir une analyse ergonomique simplifiée. · Proposer un couplage pratiquant / opérateur - environnement en adéquation avec les besoins ergonomiques prioritaires. · Participer à un projet en ingénierie et ergonomie.
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 24543 - Adaptation de l'activité et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport et des loisirs	<ul style="list-style-type: none"> · Accompagner le pratiquant / opérateur à la démarche de prévention par l'activité physique. · Former le pratiquant / opérateur à une démarche ergonomique personnalisée. · Mettre en œuvre et adapter une démarche de métrologie de la motricité et de l'activité humaine. · Participer à une équipe projet et encadrer des séances d'activités physiques en entreprise.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- **Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Université de Caen Normandie : arrêté du 08/09/2014
- Université Savoie Mont Blanc - Chambéry : arrêté du 22/09/2016
- Université de Reims Champagne-Ardenne : arrêté du 13/10/2014
- Université Rennes 2 : arrêté du 22/04/2015

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

Références autres :

Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de licence professionnelle et de master.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

- [Université de Caen Normandie](#)
- [Université Savoie Mont Blanc - Chambéry](#)
- [Université de Reims Champagne-Ardenne](#)
- [Université Rennes 2](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :